



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/04/14

Reçu en Préfecture le : 30/04/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 28 avril 2014
D-2014/216

Aujourd'hui 28 avril 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana marie TORRES

Réaménagement de l'espace Saint-Michel. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en concurrence en procédure de concours, l'équipe de maîtrise d'œuvre constituée de l'agence Obras Architectes, du bureau d'études ARCADIS et d'Horizons Paysages a été retenue pour assurer la maîtrise d'œuvre relative au réaménagement de l'espace Saint-Michel pour un montant de 8 700 000 euros HT. A l'étape du dossier projet, par délibération n° D-2011/530 du 26 septembre 2011, des modifications relatives aux mobiliers d'éclairage et à l'intégration d'une aire de jeux pour compléter l'aménagement ont porté ce montant à 1 071 924,80 euros HT.

Les travaux d'aménagement des espaces publics de l'espace Saint-Michel ont démarré le 26 août dernier pour une durée de 21 mois, selon le phasage mis au point. Des modifications du projet sont rendues aujourd'hui nécessaires. Elles impliquent un travail complémentaire de conception de la part de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Il s'agit :

-de la redéfinition du projet et des structures d'appui autour du ginkgo, rendue nécessaire du fait de la situation géographique des racines, qui ont diffusé sur l'ensemble du site, sous et sur les structures existantes, et qui posent problème pour l'installation de la grille et des emmarchements initiaux.

Une expertise complémentaire, menée par l'expert prestataire de la Ville à l'initiative de la cette dernière, a confirmé la nécessité d'une protection et d'un projet s'adaptant à la réalité racinaire de cet arbre exceptionnel.

Ces difficultés ne pouvaient être appréhendées plus tôt. Elles ont été mises au jour lors des premières démolitions entre la basilique et la flèche.

-de la redéfinition du projet autour de la flèche, compte tenu des exigences de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, qui est en train de mener un diagnostic sur la flèche. De plus, le décaissement effectué à l'occasion du démarrage des travaux d'aménagement autour des contreforts de la flèche montre des ouvrages en pied de flèche fortement dégradés, à restaurer dans leur intégralité. Cela implique la nécessité de réaliser un aménagement réversible sur ce secteur, afin de permettre des travaux de restauration sur l'ouvrage sans endommager les espaces publics à proximité.

La maîtrise d'œuvre doit donc proposer un nouveau parti d'aménagement, plus léger mais intégrant néanmoins les ouvrages d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales indispensables au bon fonctionnement du site.

-de reprises du planning général de l'opération étant donné les modifications à apporter. Ces dernières génèrent en effet une organisation différente des travaux dans le périmètre de la phase 1, (les places autour de la basilique et de la flèche), en maintenant les délais globaux de l'opération y compris ceux de la phase 1, qui doit être livrée en novembre pour le retour du marché.

-de missions complémentaires de présentation et d'assistance auprès de la Ville pour répondre aux interrogations de la Communauté Urbaine liées au choix de la variante de pose des pavés, impliquant des réunions techniques et un voyage d'études à Angers pour visualiser cette technique déjà mise en œuvre là-bas.

Ces interventions entraînent des modifications des conditions précédentes du marché de maîtrise d'œuvre qu'il convient d'intégrer dans le cadre d'un avenant.

L'impact global sur les coûts a été négocié à 40 700 euros HT, ce qui porte le montant du marché à 1 112 624,80 euros HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à signer l'avenant précité en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, fonction 824 – compte 6226.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 avril 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE